

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

### COMPTE-RENDU

**Présents :** David AYMAR, Emmanuel BILLOT, Christophe CAMBRAYE, François DANEMANS, Benoît ESPEYSSE, Laura GLEYAL, Ludivine IGNASIAK, Aurore JOURNOUX, Stéphanie LACIPIERE, Marthe LAVAISIERE, Jean-Luc LAVIGNE, LISSAC Julien, Stéphanie NUGOU, Antoine PUECH, Carole PUECH, Jérémy VAISSIERE, Françoise VIGIER, Benoît VOREUX.

**Absents excusés :**

**Représentés :** Monique LAVIGNE représentée par Jean-Luc LAVIGNE

**Secrétaire de Séance :** Aurore JOURNOUX

La séance débute à 20h37.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 1- Vote des taux des taxes locales 2026 (DE\_32\_2026).

Conformément à l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts,

Vu l'état n° 1259, communiqué par les Services de l'Etat,

Considérant le projet du budget primitif 2026,

Monsieur le Maire propose de voter les taux des taxes locales de l'état n°1259 transmis par la Préfecture pour l'année 2026, sans augmentation.

Ainsi les taux et produits attendus pour 2026 se présentent comme suit :

Taux	Taux 2026	Bases prévisionnelles 2026	Produit attendu 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	46.06	705 500	324 953
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	105.24	59 300	62 407
Taxe d'habitation (TH)	11.74	236 200	27 730

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve sur l'exercice 2026 de ne pas augmenter les taux de référence des taxes locales : taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation.

## **2- Vote du Budget Primitif 2026 – Commune (DE\_033\_2026).**

Vu les articles L2311-1, L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 développée, applicable au budget principal,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal,

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité ce budget qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre et avec reprise des résultats de l'exercice précédent, pour chacune des deux sections :

- Section de fonctionnement : 1 639 562,75 €

- Section d'investissement : 1 966 661,00 €

## **3- Délégation du conseil municipal au Maire (DE\_034\_2026).**

**Objet : Modification des délégations du Conseil municipal au Maire – Annule et remplace la délibération DEL-34-2026 du 25 avril 2026**

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et à vous prononcer sur ce point.

*Après discussions, Marthe LAVAISSIERE, François DANEMANS et Antoine PUECH remarquent qu'il apparaît que dans cette délibération, plusieurs délégations étaient inadaptées au fonctionnement conventionnel d'un conseil municipal.*

### **Article 1 :**

1° de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; dans la limite de 250 000 euros ;

2° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés de conditions ni de charges ;

7° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8° de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;

9° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

10° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;

11° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 15 000 euros ;

12° de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;

13° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 200 000 euros autorisé par le conseil municipal ;

14° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;

15° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

16° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

17° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

18° de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

19° de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

20° d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

## **Article 2 :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déléguer sa signature aux fonctionnaires visés par l'article L.2122-19 du CGCT dans les domaines de délégation consentis par le conseil municipal au Maire.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité les délégations mentionnées ci-dessus.

## **4- Modification de la composition des commissions communales – Annule et remplace la délibération DEL-030-2026 du 20 mars 2026 (DE\_035\_2026).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22 et l'article L1411-5, Considérant qu'il est utile, pour la bonne administration communale, de constituer des commissions municipales chargées d'étudier certains dossiers,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'en décider la création, l'objet et la composition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer et composer les commissions suivantes :

## **COMMISSIONS OBLIGATOIRES :**

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (Votée par 16 voix pour et 3 voix contre)**

- BILLOT Emmanuel, Maire
- Membres titulaires : AYMAR David, VOREUX Benoit, PUECH Carole
- Membres suppléants : JOURNOUX Aurore, GLEYAL Laura, LISSAC Julien

### **COMMISSION FINANCES (Votée par 18 voix pour et 1 voix contre)**

- Membres titulaires : BILLOT Emmanuel, LACIPIERE Stéphanie, CAMBRAYE Christophe, VIGIER Françoise

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) (Voté à l'unanimité après discussion et ajustement de cette liste de candidats à la demande de Marthe LAVAISSIERE, François DANEMANS et Antoine PUECH.)**

- AYMAR David, AYMAR Jean-Louis, BILLOT Emmanuel, BOUQUIER Patrick, CAMBRAYE Christophe, ESPEYSSE Benoit, FLEYS Sébastien, FRAISSIGNE Beatrice, GASTON Elodie, GLEYAL Laura, IGNASIAK Ludivine, JOURNOUX Aurore, LACIPIERE Stéphanie, LAVIGNE Jean-Luc, LAVIGNE Monique, LISSAC Julien, MALBOS Robert, NUGOU Stéphanie, PUECH Bruno, PUECH Philippe, VAISSIERE Jeremy, VAISSIERE Paul, VIGIER Françoise, VOREUX Benoit

## **AUTRES COMMISSIONS COMMUNALES :** (Votée à l'unanimité)

### **COMMISSION VOIRIE**

Référent : ESPEYSSE Benoit Membres : VAISSIERE Jeremy, LISSAC Julien, AYMAR David, LAVIGNE Jean-Luc

### **COMMISSION PROJET ECOLE**

Référent : JOURNOUX Aurore Membres : BILLOT Emmanuel, VOREUX Benoit, AYMAR David, VAISSIERE Jeremy, LISSAC Julien, PUECH Carole, GLEYAL Laura, DANEMANS François

### **COMMISSION MATERIEL ENTRETIEN BATIMENT AGENTS**

Référent : LAVIGNE Jean-Luc Membres : VAISSIERE Jeremy, VOREUX Benoit, ESPEYSSE Benoit, LISSAC Julien

### **COMMISSION EDUCATION ET JEUNESSE**

Référent : JOURNOUX Aurore Membres : VIGIER Françoise, LACIPIERE Stéphanie

### **COMMISSION MARPA**

Référent : BILLOT Emmanuel Membres : LAVIGNE Monique, PUECH Carole, LACIPIERE Stéphanie, DANEMANS François

### **COMMISSION TISSU ECONOMIQUE**

Référent : CAMBRAYE Christophe Membres : VOREUX Benoit, BILLOT Emmanuel, ESPEYSSE Benoit, LACIPIERE Stéphanie

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Référent : VIGIER Françoise Membres : VOREUX Benoit, PUECH Carole, ESPEYSSE Benoit

### **COMMISSION ASSOCIATIONS ET SOCIAL**

Référent : VIGIER Françoise Membres : IGNASIAK Ludivine, NUGOU Stéphanie, JOURNOUX Aurore, LACIPIERE Stéphanie, GLEYAL Laura, VOREUX Benoit

### **COMMISSION ACCUEIL ET TOURISME**

Référent : JOURNOUX Aurore Membres : BILLOT Emmanuel, CAMBRAYE Christophe, GLEYAL Laura, VOREUX Benoit

### **COMMISSION COMMUNICATION**

Référent : BILLOT Emmanuel Membres : LACIPIERE Stéphanie, NUGOU Stéphanie, VOREUX Benoît

### **COMMISSION MAISON DE LA CHATAIGNE**

Référent : JOURNOUX Aurore Membres : GLEYAL Laura, NUGOU Stéphanie

### **COMMISSION VENTE D'HERBE**

Référent : ESPEYSSE Benoit Membres : AYMAR David, LISSAC Julien

### **COMMISSION AUBERGE**

Référent : BILLOT Emmanuel Membres : GLEYAL Laura, ESPEYSSE Benoit, JOURNOUX Aurore, LACIPIERE Stéphanie, PUECH Carole.

Les commissions sont créées pour la durée du mandat municipal en cours

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Enregistrement des conseils municipaux**

Madame Marthe LAVAISSIERE demande s'il est possible de filmer et diffuser en live les conseils municipaux.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande, les conseils sont publics et les administrés peuvent y assister.

#### **Construction de la nouvelle école**

Madame Marthe LAVAISSIERE suggère que les entreprises choisies pour les travaux de la nouvelle école, soient motivées par la commune, à utiliser les commerces locaux pour le déjeuner pendant la période du chantier. Elle précise également, que le travail de recherche de subventions, au cours du dernier mandat, a permis de verrouiller une aide de l'Etat de 798 584 euros. Cette aide, qui serait aujourd'hui inenvisageable.

#### **Cérémonie du 8 mai**

Madame Aurore JOURNOUX indique qu'il a été proposé aux élèves de CM1-CM2 de chanter « La marseillaise » lors de la cérémonie.

#### **Vente d'herbe 2026**

Monsieur Benoit ESPEYSSE expose que les contrats de vente d'herbe et les contrats de prêt à usage ont été finalisés.

#### **Syndicat des eaux Pays de Maurs Rives d'Olt (SEMPRO)**

Monsieur Benoit ESPEYSSE informe les membres que le conseil devait se tenir cette semaine mais a finalement été annulé. Le conseil est reporté au mois prochain.

#### **Voirie**

Monsieur Benoit ESPEYSSE expose que la restauration du pont de l'ami est prévue.

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 23h41**

Le Maire,

A blue circular official stamp of the commune of Uzès is partially visible behind a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink.

